



LE FEDER

Fonds européen de développement régional

Les grands axes d'intervention

La Région Bretagne dispose d'une enveloppe FEDER de 307 M€ au titre de la programmation 2014-2020.

Le programme opérationnel « PO FEDER-FSE » définit la stratégie d'utilisation des crédits de cette enveloppe. Le PO fixe quatre axes prioritaires, dont trois pour le FEDER, et un pour le Fonds social européen (FSE) géré par la Région.

En Bretagne, le FEDER soutient le déploiement de la fibre optique et la diffusion des nouveaux usages liés aux nouvelles technologies. Il aide les activités des plateformes de recherche des universités et des centres d'innovation (équipements, travaux scientifiques...) et participe à la modernisation et au développement des filières traditionnelles et émergentes. Le FEDER a aussi pour ambition d'accélérer la transition énergétique à travers le développement des énergies renouvelables, notamment marines, la rénovation thermique du parc HLM ou l'amélioration de l'offre de transports collectifs durables.

Une large place est accordée à la dimension territoriale, en particulier à travers la cohérence recherchée entre les axes du PO et les « contrats de partenariat » signés entre la Région et chacun des 21 pays bretons, et les « contrats métropolitains » avec Brest et Rennes.

Chaque axe est organisé en objectifs puis en actions dans le cadre desquels devront s'inscrire les projets soutenus par le FEDER.

1. Numérique (94 M€)

Il s'agit de l'axe 1 du PO « Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne ». Cet axe est articulé avec le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) et le Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN).

Objectif 1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

Action 1.1.1 : Soutenir le déploiement de la fibre optique sur le territoire breton

Objectif 2 : Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et culture numériques

2. Recherche, innovation et développement économique (94 M€)

Il s'agit de l'axe 2 du PO « Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, à l'innovation et aux entreprises ». Cet axe est articulé avec les stratégies mises en œuvre par la Région en la matière : Schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR), Glaz économie et la stratégie de spécialisation intelligente ou Smart Specialisation Strategy (S3).

Objectif 1 : Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen

Action 2.1.1 : Soutenir le développement de l'excellence des infrastructures de recherche

Action 2.1.2 : Soutenir l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche

Action 2.1.3. Soutenir le développement de la culture scientifique et technique

Objectif 2 : Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

Action 2.2.1 : Soutenir la chaîne de valeur du transfert de technologie au bénéfice de l'économie régionale

Action 2.2.2 : Accompagner les projets industriels innovants

Action 2.2.3. Accompagner les projets structurants de recherche collaborative

Action 2.2.4 : Structurer la gouvernance et le suivi de la S3

Objectif 3 : Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

Action 2.3.1 : Améliorer la performance des PME par des actions à dimension collective

Action 2.3.2 : Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité

Action 2.3.3 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

4. Transition énergétique (109 M€)

Il s'agit de l'axe 3 du PO « Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne ». Cet axe est articulé avec le Pacte électrique breton, le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et le Plan bâtiment durable breton (PBDB).

Objectif 1 : Augmenter la production d'énergie renouvelable en Bretagne

Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne

Action 3.1.2 : Adapter l'infrastructure portuaire pour permettre l'implantation d'une filière industrielle autour des énergies renouvelables, notamment marines

Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne

Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel

Objectif 3 : Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transport durables en Bretagne

Action 3.3.1. Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité

Informations / Contacts Région Bretagne :

Service autorité de gestion du FEDER
Direction des affaires européennes et internationales
Tél : 02 99 27 14 11 Courriel : sfeder@bretagne.bzh

Portail de dépôt des dossiers en ligne : europe.bzh / Porteur de projet
Kit de communication personnalisé pour les bénéficiaires : kitdecom.europe.bzh